



Commission Futsal

Frais d'arbitrage - PV N°7

- Match N°22089704 Championnat Futsal COURSAC 2 / BASSIMILHACOIS du 06/02/2020
Créditer MM. FOUCHET Benoît et MARTINS PAIS Rui Manuel de 38 € chacun à la charge des clubs pour moitié chacun.
- Match N°22089706 Championnat Futsal COTEAUX PECHARMANT / E. MUSSIDAN NEUVIC 2 du 07/02/2020
Créditer MM. PETIT Grégory et FALLOUK Majid de 38 € chacun à la charge des clubs pour moitié chacun.
- Match N°22089710 Championnat Futsal BASSIMILHACOIS / PUJOLS FUTSAL du 12/02/2020
Créditer M. SUBRENAT Yannick de 38 € à la charge des clubs pour moitié chacun.
- Match N°22089709 Championnat Futsal PAYS DE L'ÉYRAUD 2 / COURSAC 2 du 13/02/2020
Créditer Mme PIANEZZOLA Marie-France et M. MOREAU Grégory de 38 € chacun à la charge des clubs pour moitié chacun.
- Match N°22089712 Championnat Futsal E. MUSSIDAN NEUVIC 2 / FUTSAL CLUB FOYEN du 13/02/2020
Créditer MM. MARTINS PAIS Rui Manuel et SUBRENAT Yannick de 38 € chacun à la charge des clubs pour moitié chacun.
- Match N°22089711 Championnat Futsal BERGERAC PERIGORD / COTEAUX PECHARMANT du 13/02/2020
Créditer MM. FOUCHET Benoît et LATIOUI Riad de 38 € chacun à la charge des clubs pour moitié chacun.

Finales Coupes Futsal du 19/01/2020 à TOCANE

Créditer les arbitres suivants de 70 € chacun : Mme RODENAS KOLENDA Anna, MM. BLONDY Jonathan, MARTINS PAIS Rui Manuel, SOLER Aubin, MORTASSAGNE Xavier et BERTAUX Audric.
Débiter les clubs suivants :

- E. TOCANE RIBERAC et MONTPON MENESPLET de 18,42 € chacun,
- CHANCELADE MARSAC, JEUNESSE PERIGORD CENTRE, PAYS DE L'ÉYRAUD Ent, COTEAUX PECHARMANT, RAZAC, RIBERAC, LIMENS JSA, E. MUSSIDAN NEUVIC et PAYS DE L'ÉYRAUD de 22,12 € chacun
- COC CHAMBIERS Ent de 29,41 €
- BERGERAC PERIGORD et BOULAZAC de 44,21 € chacun
- TRELISSAC de 66,25 €.